

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

FR 57 ZZZ 424232

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le lycée Saint-Cricq à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du lycée Saint-Cricq. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

| DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER |  |
|----------------------------------------------|--|
| Nom, prénom :                                |  |
| Adresse :                                    |  |
| Code postal :                                |  |
| Ville :                                      |  |
| Pays :                                       |  |

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESIGNATION DU CREANCIER                                                                                                  |
| <p><b>LYCEE SAINT-CRICQ</b><br/> <b>4 bis, avenue des Etats Unis</b><br/> <b>CS 21516</b><br/> <b>64015 PAU CEDEX</b></p> |

|                            |
|----------------------------|
| IDENTIFIANT CREANCIER SEPA |
| <b>FR57ZZZ424232</b>       |

Nom de l'élève :

|  |
|--|
|  |
|--|

Prénom de l'élève :

|  |
|--|
|  |
|--|

[illegible]

Signé à :

Signature :

|  |
|--|
|  |
|--|

Le (JJ/MM/AAAA):

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (en format IBAN/BIC)**

**Rappel :** En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le lycée Saint-Cricq. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec le lycée Saint-Cricq.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.